

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 25 avril 2008
(convocation du 18 avril 2008)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Avril Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Béatrice, M. DELAUX Stéphane, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie Christine, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean Paul, M. GUICHOUX Jacques, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à M. CAZABONNE Didier
Mme. BOST Christine à Mlle. COUTANCEAU Emilie
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques
M. MAURRAS Franck à M. HERITIE Michel
Mme. COLLET Brigitte à M. DUPOUY Alain

M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean Paul
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. BENOIT Jean-Jacques
M. MILLET Thierry à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique

LA SEANCE EST OUVERTE

Fonctionnement de l'assemblée communautaire - Elaboration du règlement intérieur du Conseil de Communauté - Constitution d'un groupe de travail - Désignations

M. le Président présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Code Général des Collectivités Territoriales disposant en son article L 5211-2 que les règles relatives au fonctionnement des Conseils Municipaux s'appliquent, par assimilation, aux établissements publics intercommunaux, le Conseil de Communauté doit se doter dans les 6 mois qui suivent son installation, d'un règlement intérieur (article L2121-8).

Compte tenu de l'importance que revêt ce document destiné à assurer le bon fonctionnement interne de cette assemblée, et de la nécessité d'adopter ce règlement dans ce délai de 6 mois, il est proposé de confier à un groupe de travail constitué à ce seul effet dans le cadre de l'article L 2143-2 du CGCT, le soin d'élaborer le projet de ce nouveau règlement qui sera ensuite soumis à votre approbation.

Afin de respecter l'expression pluraliste au sein de ce groupe de travail, celui-ci sera composé de 12 membres ; parmi eux, 10 sont membres du Conseil et représentent chaque groupe politique, 2 autres membres sont d'anciens Vice-Présidents ne siégeant plus dans ce Conseil. Ils seront désignés par M. le Président, l'un issu du groupe Communauté d'Avenir, et l'autre des autres groupes.

En conséquence, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- autoriser la constitution de ce groupe de travail chargé d'élaborer le projet de règlement de notre assemblée
- fixer sa composition telle que proposée
- désigner les 10 membres qui participeront à ce groupe de travail.

A l'issue du vote auquel il a été procédé, le Conseil a désigné les 10 membres suivants :

- Monsieur ANZIANI Alain
- Monsieur BOBET Patrick
- Monsieur CAZABONNE Alain
- Monsieur CHAUSSET Gérard
- Monsieur DUPRAT Christophe
- Monsieur FLORIAN Nicolas
- Monsieur FREYGEFOND Ludovic
- Monsieur LABARDIN Michel
- Madame MELLIER Claude
- Monsieur TOUZEAU Jean

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Désignations effectuées

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 avril 2008,

Pour expédition conforme,
Le Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
29 AVRIL 2008**

PUBLIÉ LE : 29 AVRIL 2008

M.VINCENT FELTESSE